



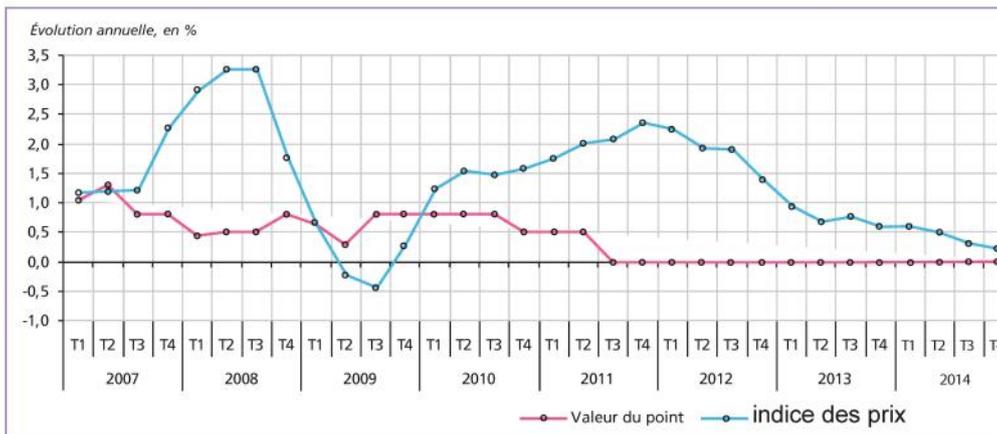
7 Milliards perdus en 5 ans

« Entre 2010 et cette année, 7 milliards d'économies ont été réalisées grâce au gel des salaires »

Marylise Lebranchu ministre de la fonction Publique , juin 2015

Une hausse des prix qui fait mal !

Et encore, l'indice des prix ne tient pas compte de la hausse des cotisations retraites et des mutuelles.



Sources : DGAFP, Département des études et des statistiques, Insee (pour l'indice des prix).

Début de carrière: attractivité en berne

Depuis 2000, l'indice de la fonction publique a augmenté de 12 % pendant que l'inflation grimpait de 24 %. Un agent qui entre dans la fonction publique aujourd'hui perd 12 points de salaire par rapport à quelqu'un qui aurait été embauché il y a 15 ans.

Mathieu Plane Directeur Prévision à l'OFCE

Et les solutions ?

Un dégel du point d'indice indispensable car c'est une mesure qui profite à tous.

1% = coût 1,8 milliard pour les 3 fonctions publiques

La réussite des négociations PPCR.

L'UNSA, signataire de cet accord, négocie au niveau de l'Education nationale pour:

- la refonte des grilles indiciaires,
- Un rythme unique plus rapide qu'actuellement
- L'accès à la hors classe obligatoire pour tous;
- Une augmentation de l'ISAE à 1200 euros .
- ...

Cote d'alerte sociale

La poursuite du gel du point d'indice des agents publics et les mesures inacceptables du pré-projet de Loi El Khomri créent une situation de tension extrême dans la société.

Sur ces deux dossiers, le gouvernement doit prendre ses responsabilités et il doit le faire vite. Le rendez-vous salarial annoncé mi-mars doit permettre enfin aux agents publics d'en finir avec 6 ans de blocage de leur pouvoir d'achat. Pour l'UNSA Éducation, c'est un incontournable qui doit compléter les avancées sur les carrières obtenues avec le protocole PPCR.

Concernant le projet de loi prétendant « instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs », il y a là urgence à entendre les critiques des organisations syndicales interprofessionnelles, tant ce texte est déséquilibré. La cote d'alerte sociale est atteinte.

Le réformisme combatif est notre marque de fabrique : cette stratégie nous permet de négocier des avancées mais aussi d'organiser des actions pour exprimer nos oppositions et nos exigences. La balle n'est plus dans notre camp, les prochains coups seront déterminants et, quelle que soit l'option choisie, nous sommes résolu à l'UNSA à défendre, avec leur aide, les intérêts de ceux que nous représentons.

Laurent Escure

Secrétaire général de l'UNSA Éducation

Dégel du point d'indice ? Quelle augmentation ?

Le rendez-vous salarial entre le gouvernement et les organisations syndicales de la Fonction publique est fixé au 17 mars 2016. Le gel du point d'indice, en place depuis 2010, devrait prendre fin mais de combien sera l'augmentation ?

Petit rappel, les 5,3 millions de fonctionnaires sont payés en fonction d'un indice de rémunération. Cette indice à une valeur unitaire de 55,5635€. Si j'ai l'indice 450, je perçois 25 000€ brut soit en divisant par douze et en enlevant les cotisations et contributions, un peu moins de 1600€ net mensuel.

Le point central du rendez-vous salarial sera de discuter de la valeur de cet indice. En juillet 2010, date de la dernière augmentation, il est passé de 55,2871€ à 55,5635€ soit + 28 centimes d'Euros. Ces augmentations avaient lieu en général deux fois par an pour suivre l'augmentation du coût de la vie. Mais, depuis juillet 2010, rien, il y a donc une forte attente de plus de cinq millions de personnes.

C'est dans cette optique de nécessité d'avancées concrètes pour les collègues, que l'UNSA avait signé le protocole d'accord PPCR sur le parcours professionnel, la carrière et la rémunération dans lequel un rendez-vous salarial annuel était fixé. Le dégel du point d'indice doit compléter les augmentations qui seront issues de la refonte des grilles indiciaires prévue dans le protocole.

Concrètement, à quoi correspond une augmentation du point d'indice ?

Si le gouvernement augmente la valeur du point d'indice de 1%, en prenant le même exemple d'un collègue à l'indice de rémunération 450, l'augmentation sera de 160€ net par an.

Mais si l'augmentation n'est que de 0,2%, cela signifiera une hausse de rémunération de seulement 32€ net par an...

S'OPPOSER
et proposer !